



REGLEMENT Salle Pré-Grenouillet

Quelques points importants pour la bonne gestion de celle-ci.

Cette salle est mise à votre disposition dans un état neuf et propre (les gardiens des lieux s'y emploient toute l'année) et doit être rendue dans le même état (voir ci-dessous) :

Salle « Pré Grenouillet » :

- 🗑️ **Salle :****Rangée, balayée et lavée.**
- 🗑️ **Bar :****Rangé, balayé et lavé.**
- 🗑️ **WC :****Balayés et lavés.**
- 🗑️ **Coursive :****Balayée et lavée**

Il est STRICTEMENT interdit :

- d'afficher sur les murs et les plafonds (à utiliser les fils tendus ou les grilles).
- de s'asseoir sur les bassoirs de fenêtres

Les animaux sont interdits dans toutes les salles.

Le nettoyage de l'électroménager est à votre charge.

Nous ne fournissons aucun ustensile et produits de nettoyage (balais, serpillières, torchons, savons, papier toilettes, etc....)

Les chaises devront être installées sur les tables (plan fourni).

Le tri sélectif est à votre charge, les poubelles sont situées dans la cour de l'appartement de l'Espace Raymond AMEILBONNE.

En ce qui concerne les extérieurs, vous voudrez bien ramasser boîtes, bouteilles et mégots.

Je vous rappelle également qu'il est toléré qu'un véhicule puisse décharger du matériel de façon ponctuelle. Tous les véhicules (voitures, mobylettes, motos, etc...) doivent obligatoirement rester à l'extérieur de l'enceinte du Domaine d'Ornano, sous peine d'amende pour stationnement intempestif.